



*XXXV<sup>e</sup> SESSION*  
*Paris, 3 au 6 juillet 2009*

---

\* \* \*

**Commission de la coopération et du développement**

**RAPPORT**

établi en application de l'article 12.7 du règlement et présenté à la Commission

par

M. Mahama Sawadogo, député, président de la Commission  
(Burkina Faso)

et

M. Germain Chevarie, député, vice-président de la Commission  
(Québec)

Co-Rapporteurs

sur

***Suivi des négociations commerciales internationales menées dans le  
cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)***

## TABLE DES MATIÈRES

XXXVe SESSION.....	1
INTRODUCTION.....	3
1. Les négociations commerciales menées dans le cadre du Cycle de Doha : évolution récente et perspectives d'avenir.....	4
1.1. L'évolution récente des négociations commerciales à l'OMC.....	4
1.2. Perspectives d'avenir.....	6
2. Activités de la Commission liées aux négociations menées sous l'égide de l'OMC.....	7
2.1. Participation à la Conférence parlementaire sur l'OMC.....	7
2.2. Participation au Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC.....	8
2.3. Organisation de séminaires parlementaires régionaux en partenariat avec l'OMC et l'OIF.....	9
2.4. Audition de représentants de l'OMC et des gouvernements des sections membres.....	9
2.5. Les actions de l'OIF dans le processus de l'OMC.....	10
CONCLUSION.....	11
ANNEXE 1.....	12
ANNEXE 2.....	14
ANNEXE 3.....	16
ANNEXE 4.....	19
ANNEXE 5.....	20
ANNEXE 6.....	22

## INTRODUCTION

Cela fait maintenant cinq ans que la Commission de la coopération et du développement (CCD) de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) effectue un suivi des négociations commerciales internationales menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Rappelons que l'étude de ce thème a été initiée suite à la tenue d'un premier séminaire organisé par la Commission, qui portait sur les enjeux des négociations commerciales internationales. Les participants à ce séminaire avaient alors constaté le manque d'information des parlementaires francophones sur ces importantes questions et l'absence, par ailleurs, de toute implication de l'APF dans les processus de négociations. C'est dans ce contexte, qu'en 2005, la Commission a adopté une *Résolution sur l'implication de l'APF dans les négociations commerciales internationales menées sous l'égide de l'OMC*.<sup>1</sup>

Depuis, le sujet est devenu un thème récurrent de la Commission et a fait l'objet de nombreux rapports présentés par les sections du Burkina Faso et du Québec. Le plus récent rapport a été présenté lors de la réunion qui a eu lieu à Cotonou (Bénin), du 28 au 30 avril 2009. Lors de cette réunion, les membres de la Commission se sont dits préoccupés par l'impasse prolongée dans les négociations commerciales, par la crise économique mondiale ainsi que par la crise alimentaire sévissant dans plusieurs États de la Francophonie. Auparavant, en juillet 2008, lors de la réunion de la commission tenue à Québec, les parlementaires de la commission avaient également réitéré leur attachement à l'aboutissement du Cycle de Doha en adoptant une *Résolution sur les négociations commerciales multilatérales menées dans le cadre de l'OMC*.<sup>2</sup>

Ainsi, encore aujourd'hui, les négociations menées dans le cadre de l'OMC interpellent les parlementaires de la Francophonie. Le thème étant maintenant mieux connu au sein de la Commission, il nous apparaît opportun dans le présent rapport de nous intéresser à l'évolution récente des négociations commerciales menées dans le cadre du Cycle de Doha, ainsi qu'à leurs perspectives d'avenir. Pour rappel, un bref historique des négociations est placé à l'annexe 3. La deuxième partie du rapport présentera par ailleurs les récentes activités de la Commission liées à ces négociations commerciales. Cette partie pourra, nous l'espérons, alimenter la réflexion des membres quant au rôle que la Commission est appelée à jouer relativement à ces importantes questions.

---

<sup>1</sup> La *Résolution sur l'implication de l'APF dans les négociations commerciales internationales menées sous l'égide de l'OMC* (2005) se trouve à l'annexe 1.

<sup>2</sup> La *Résolution sur les négociations commerciales multilatérales menées dans le cadre de l'OMC* (2008) se trouve à l'annexe 2.

# **1. Les négociations commerciales menées dans le cadre du Cycle de Doha : évolution récente et perspectives d'avenir**

## *1.1. L'évolution récente des négociations commerciales à l'OMC*

L'OMC a été créée en 1995 pour succéder à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Cette organisation, qui regroupe 153 membres, est le fondement juridique et institutionnel du système de commerce multilatéral. Elle examine les politiques commerciales de ses membres, constitue l'instance de leurs négociations multilatérales et du règlement des différends qui les opposent. L'organe de décision suprême de l'OMC est la Conférence ministérielle, qui doit théoriquement se réunir tous les deux ans. Le Conseil général, pour sa part, s'occupe des affaires courantes et se réunit sur une base régulière. Treize organes relèvent du Conseil général, dont un comité chargé des négociations commerciales. Celles-ci se déroulent dans le cadre de sessions extraordinaires d'autres composantes de l'OMC ou de groupes et de sous-comités sectoriels.<sup>3</sup>

En novembre 2001, à l'occasion de la 4<sup>e</sup> Conférence ministérielle, les membres de l'OMC ont décidé d'entamer un nouveau cycle de négociations commerciales internationales appelé Programme de Doha pour le développement et portant sur 21 sujets. La date limite pour la conclusion des négociations a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Depuis, les négociations se heurtent à de nombreux obstacles et le délai ne cesse d'être repoussé. L'une des difficultés majeures concerne l'agriculture et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA).

Des progrès ont bien été accomplis lors des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> conférences ministérielles, à Cancún en 2003 et à Hong Kong en 2005, de même qu'à l'occasion de réunions du Conseil général et des travaux des autres organes concernés par les négociations. Mais les divergences n'ont jamais pu être complètement surmontées, notamment dans le domaine de l'agriculture. En juillet 2006, les négociations ont été officiellement suspendues. La Conférence ministérielle de l'OMC ne s'est pas réunie depuis. La crainte d'un échec et de l'abandon du Programme de Doha pourrait expliquer ces décisions de l'Organisation.

Les négociations ont repris dans tous les domaines en février 2007, à la suite de la demande exprimée au Forum économique mondial, à Davos, par les représentants de près de 30 pays membres. Le printemps 2007 a ainsi été marqué par l'intensification des négociations et le ralliement de certains pays en développement autour du Brésil et de l'Inde afin de réitérer leur volonté d'en arriver à un accord satisfaisant. Réunis en Allemagne, en juin 2007, pour sortir de l'impasse, les

---

<sup>3</sup> La liste des groupes de négociation de l'OMC se trouve à l'annexe 4.

quatre principaux joueurs dans les négociations (Brésil, États-Unis, Inde, Union européenne), n'ont toutefois pu s'entendre.

L'année suivante, toujours à Davos, une vingtaine de pays soulignaient la nécessité de conclure en 2008 les négociations du Programme de Doha. En juillet 2008, l'OMC a convoqué une « mini-Conférence ministérielle » informelle principalement consacrée aux modalités sur l'agriculture et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. À cette occasion, l'OMC a privilégié une stratégie de négociations en groupe restreint (Australie, Brésil, Chine, États-Unis d'Amérique, Inde, Japon et Union européenne). Encore une fois, malgré certains progrès, les négociations se sont heurtées à des divergences importantes, notamment au sujet du mécanisme de sauvegarde spéciale pour l'agriculture.<sup>4</sup> La question des subventions accordées aux producteurs de coton, cruciale pour les pays africains, n'a pas été abordée. En décembre 2008, le directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, a souhaité réunir les ministres pour tenter de conclure les modalités avant la fin de l'année, mais après ses consultations il a affirmé ne pas avoir « détecté l'élan politique » nécessaire.

Pour les premiers mois de 2009, l'OMC a adopté un plan de travail technique dans tous les domaines de négociations. Sur le plan politique, la situation demeure incertaine. Elle s'éclaircira probablement lorsque les politiques commerciales des nouvelles administrations américaine et indienne seront connues. Cela dit, en janvier 2009, le Forum économique mondial de Davos a encore une fois été l'occasion pour les ministres du Commerce de rappeler – au cours d'une rencontre informelle – l'importance qu'ils accordent à la conclusion du Programme de Doha et de reconnaître les progrès accomplis au cours de l'année précédente. Dans le même esprit, en février, le G7 appelait à « une conclusion rapide et ambitieuse » du Programme. Le directeur général de l'OMC comptait sur la réunion des leaders du G20 à Londres tenue tout récemment, le 2 avril dernier, « pour donner un élan supplémentaire » aux négociations. À l'occasion de ce sommet consacré à l'établissement d'une réponse internationale coordonnée à la crise économique et financière actuelle, la déclaration finale contenait un engagement renouvelé en faveur de la conclusion du Programme de Doha. La question devrait être débattue par les chefs d'État membres du G7 en Sardaigne, en juillet 2009.

---

<sup>4</sup> On fait ici allusion à l'« augmentation temporaire des droits à l'importation visant à compenser une poussée des importations ou une baisse des prix » (OMC, site Web, réf. du 23 mars 2009. [http://www.wto.org/french/thewto\\_f/glossary\\_f/special\\_safeguard\\_f.htm](http://www.wto.org/french/thewto_f/glossary_f/special_safeguard_f.htm)). Pascal Lamy résume ainsi le blocage : « Nous avons un pont de vingt pièces à construire pour franchir la rivière et arriver à la fin de ce long chemin qu'est le Cycle de Doha. Dix-huit ont été assemblées. Nous sommes tombés sur le dix-neuvième, la question de sauvegarde, destinée à protéger les pays en développement au cas où leur agriculture serait fragilisée par les importations dans des situations exceptionnelles. Nous avons échoué de manière inattendue, et sous-estimé la charge politique qu'il y avait derrière ce problème apparemment technique de calibrage. Les pays développés ont utilisé pendant des années ce type de sauvegarde, y compris en matière agricole. Les pays en développement voulaient eux aussi pouvoir en bénéficier. »

## 1.2. Perspectives d'avenir

En janvier 2009, le directeur général de l'OMC estimait que, depuis le tout début des négociations, 85 % du chemin vers le consensus avait été parcouru. L'Organisation sera-t-elle en mesure de franchir les dernières étapes qui la séparent d'un accord? Plusieurs éléments sont à considérer pour tenter de prévoir la suite des choses. D'importants défis se posent, dont certains sont particuliers à l'OMC et d'autres relèvent de la conjoncture internationale.

Tout d'abord, le principe de l'engagement unique caractérise le Programme de Doha. Il consiste à envisager chaque élément de négociation comme faisant partie d'un ensemble indivisible. L'OMC le résume en ces termes : « rien n'est convenu tant que tout n'est pas convenu ». C'est donc dire que les négociations qui ont permis de résorber les divergences dans un certain domaine ne peuvent être considérées comme achevées. Deuxièmement, la nouvelle stratégie de discussion en groupe restreint, déployée en raison de l'échec des pourparlers en groupe élargi, ne fait pas l'unanimité parmi les membres ainsi exclus des négociations. Il ne faut pas perdre de vue que tout progrès réalisé par les sept membres du groupe restreint devra recueillir l'appui des 146 membres qui n'ont pas pris part aux échanges. En effet, et il s'agit là du troisième défi inhérent à l'organisation des travaux et au fonctionnement de l'OMC, les décisions de l'Organisation sont généralement prises à l'unanimité. Or, à certains égards, les intérêts des membres semblent fort éloignés, et ce, même lorsqu'on regroupe les membres sur la base géographique ou sur celle de leur niveau de développement.

Par ailleurs, la conjoncture internationale exerce des pressions sur le processus de négociations du Programme de Doha. D'une part, dans le contexte d'une crise alimentaire mondiale, certains remettent en question le projet de l'OMC en matière d'agriculture. Par exemple, selon le rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation, Olivier De Shutter, « l'idée que la sécurité alimentaire puisse être fondée sur le commerce international et la mise en concurrence des producteurs agricoles est extrêmement dangereuse<sup>5</sup> ». M. De Shutter doit déposer prochainement un rapport sur la relation entre la libéralisation du commerce mondial et la responsabilité des États d'assurer le droit de tous à l'alimentation. D'autre part, la crise économique actuelle ne manquera pas de se répercuter sur le commerce international et sur les négociations qui s'y rapportent. Déjà, le défi de l'OMC consiste à tenter de réfréner les élans protectionnistes qui se manifestent et à convaincre ses membres que la conclusion de Programme de Doha peut faire partie de la solution à la crise.

Des signes encourageants pointent à l'horizon depuis le début juin, notamment depuis que l'Inde et les États-Unis, qui s'étaient opposés lors des dernières négociations de l'OMC, ont eu des

---

<sup>5</sup> Sabine Verhest, « Les vices cachés du commerce », *La Libre Belgique*, 18 décembre 2008.  
<http://www.lalibre.be/actu/monde/article/468623/les-vices-caches-du-commerce.html>

discussions positives à Bali lors d'une réunion des dirigeants des principaux exportateurs agricoles. À cette occasion, les deux pays, ainsi que les pays du Groupe de Cairn, ont appelé à une reprise rapide des négociations du Cycle de Doha, propos applaudis par Pascal Lamy, qui vient d'être reconduit à titre de Directeur général de l'OMC pour un mandat de quatre ans.

## **2. Activités de la Commission liées aux négociations menées sous l'égide de l'OMC**

### *2.1. Participation à la Conférence parlementaire sur l'OMC*

Depuis 2001, l'Union interparlementaire (UIP) et le Parlement européen organisent conjointement la *Conférence parlementaire sur l'OMC* dont le but est de donner une voix aux représentants des populations de plus en plus concernés par ces grandes négociations commerciales.

Toutefois, c'est seulement depuis 2006 que l'APF dispose d'un statut plein et entier de participant aux conférences parlementaires sur l'OMC, conformément à sa *Résolution sur l'implication de l'APF dans les négociations internationales menées sous l'égide de l'OMC*, adoptée en 2005. Elle a donc dûment été représentée pour la première fois aux travaux de la Conférence, en décembre 2006. Les 11 et 12 septembre 2008, une délégation de l'APF a participé pour la deuxième fois aux travaux de la Conférence. La délégation de l'APF était alors composée de M. Mahama Sawadogo (Burkina Faso), président de la Commission, et de M. André Riedl (Québec), vice-président de la Commission, qui sont tous deux rapporteurs sur les questions de commerce international.

La *Conférence parlementaire sur l'OMC* de septembre 2008 a rassemblé des participants provenant d'une centaine de parlements et d'organisations interparlementaires. Durant les travaux, la délégation de l'APF est intervenue à trois reprises, notamment pour faire valoir la nécessité d'impliquer directement les chefs d'État et de gouvernement dans les négociations afin de débloquer la situation et, en outre, pour discuter de l'idée d'une exception agricole sur l'exemple de l'exception culturelle dans les négociations du Cycle de Doha.<sup>6</sup> Au terme de la Conférence, les participants ont adopté un *Document final* dans lequel ils s'engagent à exercer efficacement leurs fonctions de contrôle de l'action gouvernementale dans le domaine du commerce international. Ils prient par ailleurs les négociateurs gouvernementaux de conclure les négociations en cours de manière à ce que le Cycle de Doha puisse aboutir en 2009. Le *Document final* adopté par la Conférence se trouve à l'annexe 6 du présent rapport.

---

<sup>6</sup> Voir le compte rendu de la participation de la délégation de l'APF à la dernière *Conférence parlementaire sur l'OMC* à l'annexe 5.

La prochaine *Conférence parlementaire sur l'OMC* devrait avoir lieu en fin d'année à Genève, dans le cadre de la septième session de la Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra du 30 novembre au 2 décembre 2009. Il serait souhaitable que l'APF, à travers sa Commission de la coopération et du développement, puisse à nouveau y participer activement. Enfin, *le Forum public de l'OMC* se tiendra du 29 au 30 septembre à Genève (l'APF y était représentée en 2007) et sera suivi d'un panel des parlementaires le 30 septembre.

## *2.2. Participation au Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC*

À titre de rappel, le Comité de pilotage de la Conférence est une instance importante car il arrête l'ordre du jour, choisit les intervenants et prépare un projet de déclaration soumis aux participants et adopté en clôture de réunion.<sup>7</sup> Une présence de l'APF au sein de ce comité accroîtrait non seulement la visibilité de l'Assemblée, mais apporterait également le point de vue légitime de l'espace francophone sur les négociations commerciales menées dans le cadre de l'OMC.

Dans ce contexte, le 14 juin 2007, le secrétaire général parlementaire de l'APF écrivait aux présidents de l'UIP (M. Pier Ferdinando Casini) et du Parlement européen (M. Hans-Gert Pöttering), coprésidents de la *Conférence parlementaire sur l'OMC* et du Comité de pilotage de cette organisation, afin d'exprimer la volonté de l'APF de joindre ledit Comité. Réuni à Genève le 3 octobre 2007, le Comité de pilotage a été saisi de la requête de l'APF. Ce Comité, qui statue sur la base du consensus, n'a pu à ce jour dégager un accord commun.

Lors de sa plus récente rencontre, en septembre 2008, la *Conférence parlementaire sur l'OMC* a adopté des amendements à ses *Règles de procédures*, sur proposition du Comité de pilotage. Ces amendements visent notamment à assurer une continuité de représentation des pays et organisations interparlementaires membres du Comité de pilotage. À ce sujet, le président de notre Commission et chef de la délégation de l'APF est intervenu en plénière et s'est interrogé sur les critères appliqués pour la constitution du prochain Comité. L'APF a obtenu le soutien de quelques délégations à son objectif maintes fois affirmé de devenir membre du Comité de pilotage. Il a été décidé que ce sujet serait inscrit à l'ordre du jour du prochain Comité qui doit se réunir en octobre prochain. Le Comité de pilotage de la Conférence parlementaire de l'OMC se tiendra pour sa part le 1<sup>er</sup> octobre. La participation de l'APF à ce Comité devrait être à l'ordre du jour du Comité. Le Secrétariat général de l'APF a pris toutes les dispositions nécessaires afin d'envisager l'organisation d'une visite du

---

<sup>7</sup> Le Comité de pilotage est actuellement composé de représentants des parlements et organisations internationales suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Canada, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kenya, Maroc, Maurice, Mexique, Namibie, Niger, Nigeria, Royaume-Uni, Thaïlande, Uruguay, Assemblée parlementaire du Commonwealth, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Organisation mondiale du commerce, Parlement européen, Union interparlementaire.

Secrétaire général parlementaire, M. Jacques Legendre, auprès du nouveau président du Parlement européen afin de faire valoir la candidature de l'APF.

### *2.3. Organisation de séminaires parlementaires régionaux en partenariat avec l'OMC et l'OIF*

Jusqu'à présent, l'APF et l'OMC ont établi une collaboration qui a permis l'organisation de deux journées d'information sur les négociations menées dans le cadre de l'OMC, la première à Marrakech, en mai 2004, et la seconde à Hanoi, en mars 2007.

Plus récemment, du 8 au 10 décembre 2008, un premier séminaire régional pour les parlementaires francophones a été organisé par l'APF, en collaboration avec l'OMC et l'OIF. Ce séminaire, tenu à Ouagadougou au Burkina Faso, avait comme titre et objectif de « Renforcer l'intérêt et l'action des parlementaires francophones dans le commerce international et l'OMC ». Plus précisément, il a porté sur l'avenir du système commercial multilatéral, sur le rôle des parlementaires dans les processus de ratification d'accords commerciaux ainsi que sur le contrôle de l'action gouvernementale en matière de commerce international.

À la lumière du succès obtenu lors de ce séminaire, le Secrétaire général de la Francophonie a souhaité inscrire des activités relatives à l'OMC dans sa programmation. C'est pour cette raison qu'une réunion de coordination APF/OIF a eu lieu à Paris, le 5 février 2009. Il s'agissait pour les deux organisations de faire le point sur les activités menées en 2008 et de tracer les axes de coopération pour l'année 2009.

Dans la perspective de 2009-2010, elles ont retenu le principe de l'organisation de séminaires régionaux, au bénéfice des pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique (CEMAC), des pays de l'Océan Indien et de la zone Asie-Pacifique. S'agissant des pays de la CEMAC<sup>8</sup>, un séminaire réunissant une cinquantaine de parlementaires pourrait vraisemblablement avoir lieu au Cameroun, au début du mois d'octobre 2009. Des démarches ont été entreprises à cet effet.

### *2.4. Audition de représentants de l'OMC et des gouvernements des sections membres*

Dans le cadre des réunions sessionnelles et intersessionnelles de la Commission, la pratique a démontré qu'il est avantageux d'inviter des représentants de l'OMC, de l'OIF et des gouvernements des sections membres de l'APF à venir échanger avec nous. En effet, ces rencontres favorisent une

---

<sup>8</sup> Les pays membres de la CEMAC sont les suivants : Cameroun, Congo-Brazzaville, Gabon, Guinée équatoriale, Centrafrique, Tchad.

meilleure compréhension par les parlementaires de l'évolution des négociations commerciales internationales et des différents enjeux s'y rapportant.

Ainsi, lors de la réunion intersessionnelle de la Commission qui a eu lieu à Ottawa, du 22 au 24 avril 2008, trois représentants des gouvernements du Québec et du Canada ont été auditionnés. Ces derniers ont présenté aux membres de la Commission les principaux enjeux et les priorités de leur gouvernement respectif dans les négociations commerciales multilatérales.

C'est également dans cette perspective que la Commission a entendu, lors de sa réunion intersessionnelle 2009 à Cotonou, l'ancien Ambassadeur du Bénin auprès de l'OMC, M. Samuel Amehou.

### *2.5. Les actions de l'OIF dans le processus de l'OMC*

Au cours de la dernière année, l'OIF a désigné un nouveau fonctionnaire en poste à la Représentation permanente de l'OIF auprès des Nations Unies à Genève, chargé des questions économiques et de développement, et plus particulièrement de la création d'un groupe informel de soutien de l'espace francophone au processus de l'OMC. Il s'agit de madame Cécile Lequé. Notre commission a d'ailleurs adopté une résolution, en juillet 2008, félicitant l'OIF pour les efforts engagés en ce sens.

La Représentation permanente de l'OIF à Genève assure un soutien aux délégations francophones qui en font la demande. Lors de la *Conférence parlementaire sur l'OMC* qui a eu lieu en septembre 2008, la délégation de l'APF a pu bénéficier d'une séance d'information de haut niveau organisée au siège de cette Représentation permanente de l'OIF. Ce fut également le cas avec les délégations du Cameroun et du Gabon en novembre 2007, lors de la préparation et de la présentation des examens des politiques commerciales de ces deux pays. La Représentation permanente a aussi accompagné les délégations francophones dans les préparatifs de la réunion de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) qui a lieu à Accra, au Ghana, du 20 au 25 avril 2008.

Enfin, notre Commission a entendu lors de sa réunion intersessionnelle 2009 M. Hervé Cronel, conseiller spécial du Secrétaire général de la Francophonie. En outre, dans le cadre de notre prochaine réunion, il serait pertinent d'inviter la représentante de l'OIF chargée des questions de commerce international à venir s'entretenir avec nous. Lors de la réunion de notre Commission à

Ottawa une invitation lui avait été transmise. Mme Lequé du fait d' un calendrier bien chargé n'a pas pu se rendre à Ottawa.

## **CONCLUSION**

Malgré les avancées récentes, l'état actuel des pourparlers nous laisse perplexe. Nous croyons en effet que l'OMC a encore de nombreux défis à relever avant de voir aboutir le processus de négociations menées dans le cadre du Cycle de Doha. La crise alimentaire mondiale et la crise économique actuelle ne manqueront pas de se répercuter sur le commerce international et sur les négociations qui s'y rapportent. Déjà, elles ont entraîné des élans protectionnistes avec lesquels devra composer l'OMC. Bon nombre d'experts s'inquiètent en effet des conséquences d'une éventuelle vague protectionniste, en particulier pour les pays en développement.

Aujourd'hui, plusieurs points de vue s'opposent quant aux conséquences éventuelles de la conclusion de ce cycle de négociation pour le développement. D'un côté, on considère que la paix et la prospérité mondiales passent par un commerce libre et équitable, dont les règles sont négociées et appliquées par l'ensemble des membres de l'OMC. Une autre manière de considérer les choses en amène plusieurs à remettre en question le projet de l'OMC en matière d'agriculture, particulièrement dans le contexte d'une crise alimentaire mondiale.

Certes, les négociations en cours soulèvent plusieurs enjeux importants et nous interpellent au plus haut point en tant que parlementaires. La nature des enjeux et les répercussions potentielles sur l'économie, mais aussi sur l'ensemble du développement de la société et de la capacité d'intervention de l'État sont majeures. Cela rend nécessaire une contribution des représentants de la population et une reddition de comptes substantielle en cette matière, dans nos parlements respectifs. En fait, quelle que soit l'issue que connaîtront les négociations, notre commission se doit de continuer à en assurer le suivi et de poursuivre ses actions de sensibilisation sur ces importantes questions auprès des parlementaires de l'espace francophone.

Enfin, l'APF doit miser sur la détermination de positions communes pour l'espace francophone en matière de commerce international, guidées non pas seulement par des intérêts mercantiles, mais aussi par un souci d'équité et de solidarité. Il est capital de veiller ainsi à ce que l'issue des négociations commerciales ne contrevienne pas aux engagements pris dans le cadre d'autres conventions et accords internationaux soucieux de servir l'intérêt des populations que nous représentons.

# ANNEXE 1



*XXXI<sup>e</sup> SESSION*  
*Bruxelles, 6 au 9 juillet 2005*

## **DOCUMENT N° 76**

### **RESOLUTION SUR " L'IMPLICATION DE L'APF DANS LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES MENÉES SOUS L'ÉGIDE DE L'OMC "**

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Bruxelles du 6 au 9 juillet 2005,  
sur proposition de la commission de la coopération et du développement,*

**CONSIDÉRANT** que les négociations commerciales internationales menées sous l'égide de l'OMC ont un impact majeur auprès des populations francophones, notamment en ce qui concerne les dossiers de l'agriculture, de la protection des droits de la propriété intellectuelle, des biens et services culturels, de l'accès au marché des produits non agricoles, des services, ainsi que des mesures antidumping et des subventions;

**CONSTATANT** l'existence d'un déficit démocratique entourant ces négociations et l'importance d'écouter les parlementaires, qui s'expriment au nom des populations de plus en plus affectées par ces grandes négociations;

**DÉPLORANT** l'absence de l'APF lors des Conférences parlementaires sur l'OMC, organisées conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen, en marge des conférences ministérielles de l'OMC, réunions où sont présentes plusieurs organisations interparlementaires;

**CONSTATANT** l'importance de fournir de l'assistance technique aux pays les plus pauvres afin qu'ils aient les capacités et les ressources nécessaires pour participer aux négociations commerciales et en mettre en œuvre les résultats;

**RAPPELANT** que les parlementaires francophones ne sont pas suffisamment informés, ni même consultés par leurs gouvernements, sur les grands enjeux des négociations commerciales dans le cadre de l'OMC;

**ESTIMANT** que les parlementaires de l'APF doivent non seulement être informés des enjeux du commerce multilatéral, mais qu'ils puissent aussi influencer sur le déroulement des négociations afin de tenir compte des préoccupations et des intérêts des citoyens;

---

**S'APPUYANT** sur les termes de la Déclaration adoptée le 26 novembre à l'issue de la session de Bruxelles de la Conférence parlementaire sur l'OMC, qui stipule notamment que *« En tant que représentants légitimes de nos peuples, nous continuerons à passer au crible les activités de l'OMC et veillerons à ce qu'elles soient efficaces et justes »*;

**RECOMMANDE** que l'APF prenne les dispositions pour obtenir un statut d'observateur lui permettant de participer aux Conférences parlementaires sur l'OMC, organisées conjointement par l'UIP et le Parlement européen, et plus particulièrement à la prochaine réunion qui se tiendra en décembre 2005 à Hong Kong, dans le cadre de la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC ;

**DEMANDE** instamment que les Chefs d'État et de Gouvernement de la Francophonie prennent les mesures adéquates pour informer et consulter leurs parlementaires nationaux de l'état des négociations commerciales ainsi que de leurs enjeux, intègrent leurs propositions dans les positions de leur gouvernement, et facilite le suivi parlementaire en ces matières;

**INVITE** les instances de la Francophonie à développer et à soutenir financièrement, notamment en faveur des pays du Sud, des programmes de formation destinés aux parlementaires francophones dans le cadre de séminaires thématiques sous-régionaux portant sur des problématiques particulières (agriculture, commerce des services, etc.) avec des représentants de l'OMC.

## ANNEXE 2



*XXXIV<sup>e</sup> SESSION*  
*Québec, 4 au 7 juillet 2008*

---

### **DOCUMENT N° 73**

#### **RESOLUTION SUR LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES MENÉES DANS LE CADRE DE L'OMC**

*L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec (Canada) pour sa XXXIV<sup>e</sup> Session du 4 au 7 juillet 2008, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,*

**PRÉOCCUPÉE** par l'impasse prolongée dans les négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha, menées dans le cadre de l'OMC, qui devaient initialement être bouclées en 2004 mais qui ont vu leurs échéances maintes fois repoussées;

**CONSCIENTE** des conséquences graves d'un possible échec du processus de Doha pour le développement économique et pour les perspectives de croissance de la majorité des pays membres de l'OMC, plus particulièrement pour les pays en développement et les pays moins avancés;

**CONSIDÉRANT** que les négociations achoppent sur le dossier vital de l'agriculture et que l'issue de ces négociations auront un impact sur les conditions de vie des populations francophones, consommateurs et producteurs;

**PRÉOCCUPÉE** par la crise alimentaire qui sévit et par les récentes manifestations contre la vie chère dans plusieurs pays francophones, une situation en partie attribuable aux pratiques actuelles en matière de commerce international et qui menace la stabilité politique et les acquis démocratiques dans certains États;

**SOUÇIEUSE** de la tendance des pays à conclure des ententes commerciales de libre-échange bilatérales ou régionales qui ne tiennent pas compte d'importantes questions de politique intérieure, notamment de la sécurité alimentaire;

**EXHORTE** les Chefs d'États et de Gouvernements à faire les compromis nécessaires pour qu'un accord soit atteint sur tous les grands sujets du Cycle de Doha, en particulier dans le domaine de l'agriculture, en s'attachant à ce que les pays en développement et les pays moins avancés en retirent des avantages économiques durables;

**SE FÉLICITE** des efforts engagés récemment par la Représentation permanente de l'OIF auprès des Nations Unies à Genève et auprès de l'OMC en particulier, en vue d'accompagner et d'informer les délégations des pays francophones dans le cadre des négociations commerciales multilatérales;

**ENCOURAGE** l'OIF à poursuivre et à accroître ses actions de soutien en faveur des délégations des pays francophones à l'OMC;

**APPELLE** l'OIF à mobiliser la Francophonie pour trouver des solutions concrètes et rapides à la crise alimentaire dans son espace de solidarité;

**RÉITÈRE** son soutien non équivoque au processus de l'OMC ainsi qu'aux objectifs du Cycle de Doha en faveur du développement;

**APPELLE** à une mobilisation politique de l'ensemble des États francophones, à l'occasion du Sommet de Québec, en faveur d'une relance du processus de Doha pour un commerce libre et plus équitable, dans le respect des contraintes des pays en développement et des pays moins avancés dans le domaine agricole.

## ANNEXE 3

### Bref historique des négociations commerciales sous l'égide de l'OMC

Créée en 1995, l'OMC est le fondement juridique et institutionnel du système de commerce multilatéral. Elle constitue, pour ses 150 membres, une instance pour l'examen de leurs politiques et de leurs pratiques commerciales, leurs négociations multilatérales ainsi que pour le règlement des différends qui les opposent. En novembre 2001, à l'occasion de la Quatrième Conférence ministérielle qui a eu lieu à Doha, au Qatar, les membres de l'OMC ont décidé d'entamer un nouveau cycle de négociations commerciales internationales appelé programme de Doha pour le développement. Ce nouveau cycle de négociations a pour but de répondre aux demandes des pays en développement afin d'adapter le système de commerce multilatéral à leurs besoins et leur permettre ainsi de bénéficier des avantages de la mondialisation des marchés. En effet, bien que l'ouverture au commerce et à l'investissement ait permis à certains pays d'enregistrer des taux de croissance économique élevés et d'améliorer les conditions de vie de leurs citoyens, plusieurs autres, principalement des pays d'Afrique, n'ont pu en profiter. Au contraire, ils ont vu leur part du commerce international diminuer au cours des 20 dernières années et, pour certains, le niveau de pauvreté a même augmenté.

Pour instaurer une nouvelle forme de partenariat mondial, le programme de Doha prévoit :

- des négociations visant à faciliter l'accès aux marchés agricoles, notamment par la réduction et, à terme, l'élimination des subventions à l'exportation, ainsi que par des réductions importantes des subventions nationales qui faussent les échanges;
- des négociations visant à faciliter l'accès aux marchés des exportations non agricoles en provenance des pays les moins développés, dans le but d'autoriser, à terme, leur accès en franchise et hors contingent;
- des négociations visant la clarification des règles sur les mesures antidumping et compensatrices ainsi que sur les subventions, surtout en ce qui concerne les pêches, dont dépendent de nombreux pays en développement;
- un accord visant à ce que les pays en développement aient plus facilement accès à des médicaments importants, tout en reconnaissant l'importance des brevets.

De plus, il a été prévu qu'un cadre plus souple sera mis en place pour permettre aux pays en développement d'absorber et de mesurer les ajustements qu'ils devront effectuer pour respecter les engagements pris devant l'OMC. Il a été question également de fournir de l'assistance technique aux pays les plus pauvres afin qu'ils aient les capacités et les ressources nécessaires pour participer aux négociations commerciales, mettre en œuvre les résultats et accorder une aide au commerce.

La 5<sup>e</sup> Conférence ministérielle de l'OMC s'est tenue en septembre 2003 à Cancún, au Mexique. Les négociations ont alors accusé un recul puisque les pays membres n'ont pu s'entendre sur une façon d'atteindre les objectifs de Doha.

Après une année de mobilisation intense, la 6<sup>e</sup> Conférence ministérielle tenue à Hong Kong, en Chine, en décembre 2005, a permis de réaliser certains progrès. Bien que la Déclaration ministérielle de Hong Kong ne soit pas aussi ambitieuse et exhaustive que celle de Doha, elle a établi les bases nécessaires pour la poursuite des négociations grâce à plusieurs décisions, notamment :

1. une entente sur la date à laquelle les subventions aux exportations de produits agricoles prendront fin (la fin de 2013) ainsi qu'une structure prévoyant la réduction du soutien interne à l'agriculture et des droits de douane afin d'améliorer l'accès aux marchés;
2. les éléments d'une entente sur le coton, qui prévoit l'élimination, en 2006, de l'ensemble des subventions à l'exportation du coton par les pays développés;
3. les grandes lignes d'une formule d'abaissement des droits de douane dans le cadre de l'accès aux marchés non agricoles;
4. l'approbation d'un cadre pour l'intensification des négociations dans le secteur des services;
5. une entente sur l'« aide au commerce » aux pays en développement et un engagement visant à donner aux pays les moins avancés (PMA) un accès aux marchés en franchise de droits et hors quota; et
6. une décision connexe relative à la mise en œuvre — difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement dans la mise en œuvre des accords actuels de l'OMC.

À Hong Kong, les membres de l'OMC avaient convenu d'établir, au plus tard le 30 avril 2006, des modalités (règles et engagements détaillés) pour les négociations sur l'agriculture et l'accès aux marchés

pour les produits non agricoles (AMNA). Ils s'étaient en outre mis d'accord pour déposer, au plus tard le 31 juillet 2006, des projets de listes complètes fondées sur ces modalités.

En dépit de certaines percées au niveau technique, les négociations qui ont lieu dans la première partie de 2006 ont abouti à une impasse en raison de divergences importantes au sujet des questions de soutien interne et d'accès aux marchés pour les produits agricoles et non agricoles. L'échéance du 30 avril ainsi que celle du 31 juillet 2006, n'ayant pas été respectées, le directeur de l'OMC, M. Pascal Lamy a alors recommandé en juillet 2006 la suspension de toutes les négociations dans le cadre du Cycle de Doha.

Cette suspension constituait, pour plusieurs observateurs, un recul important, compte tenu du résultat ambitieux que devait assurer le programme de Doha pour le développement. Le recul est d'autant plus important pour les pays en développement, lesquels avaient beaucoup à gagner d'une plus forte intégration dans le système commercial multilatéral et de la réduction des subventions agricoles.

En novembre 2006, et grâce à des efforts de diplomatie discrète déployés au cours des mois qui ont suivi la suspension des négociations, le directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy, a recommandé (avec l'appui des membres de l'OMC) la reprise informelle de celles-ci.

Des signes attestant une volonté claire de reprendre les négociations se sont manifestés récemment, à l'occasion du Forum économique mondial, tenu à Davos, en Suisse, en janvier 2007. Les représentants de près de 30 pays membres ont alors demandé au Directeur général de l'OMC, de relancer officiellement les négociations. Jugeant les conditions politiques plus propices à la conclusion du Cycle de Doha, le 7 février 2007, M. Pascal Lamy affirmait devant le Conseil général de l'OMC que les négociations avaient repris dans tous les domaines, ajoutant que les conditions politiques sont plus propices à la conclusion du Cycle de Doha qu'elles ne l'ont été depuis bien longtemps. Plusieurs développements expliquent ce tournant positif : l'annonce de l'administration américaine de sa volonté de réduire de 10 milliards de \$ sur cinq ans, les subventions à l'agriculture – volonté qui doit être entérinée toutefois par le nouveau Congrès à majorité démocrate réputée plus protectionniste – la reprise des négociations commerciales entre les États-Unis et l'Union européenne, et la volonté exprimée à Davos par les parties intéressées à relancer les négociations sur le coton. Le printemps 2007 a été marqué par l'intensification des négociations et le ralliement des pays en développement autour du Brésil et de l'Inde afin de réitérer leur volonté d'en arriver à un accord satisfaisant.

## ANNEXE 4

### Liste des groupes de négociation

Nouveaux groupes de négociation dans le cadre du Programme de Doha :

- **Accès aux marchés;**
- **Règles de l'OMC** (mesures antidumping, subventions, accords commerciaux régionaux).

Organes existants:

- Agriculture : sessions extraordinaires du **Comité de l'agriculture;**
- Services : sessions extraordinaires du **Conseil du commerce des services;**
- Indications géographiques, système multilatéral d'enregistrement : sessions extraordinaires du **Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce** (ADPIC). D'autres questions relatives aux ADPIC seront examinées de manière prioritaire au cours des réunions ordinaires du Conseil des ADPIC;
- Mémoire d'accord sur le règlement des différends : sessions extraordinaires de l'**Organe de règlement des différends;**
- Environnement : sessions extraordinaires du **Comité du commerce et de l'environnement;**
- Négociations sur les questions de mise en œuvre en suspens : dans le cadre des organes pertinents, conformément au paragraphe 12 de la Déclaration ministérielle de Doha;
- Réexamen de toutes les dispositions relatives au traitement spécial et différencié dans le cadre de sessions extraordinaires du **Comité du commerce et du développement.**

Source : [http://www.wto.org/french/tratop\\_f/dda\\_f/work\\_organ\\_f.htm](http://www.wto.org/french/tratop_f/dda_f/work_organ_f.htm)

## ANNEXE 5

### DÉLÉGATION DE L'APF À LA SESSION ANNUELLE DE LA CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC GENÈVE, 10-12 SEPTEMBRE 2008

#### Compte rendu

La délégation de l'APF était composée de MM. Mahama Sawadogo (Burkina Faso), Président de la Commission de la coopération et du développement, et André Riedl, Vice-président, co-rapporteurs sur les questions de l'OMC. Il s'agissait de la deuxième participation d'une délégation de l'APF à un tel événement depuis que l'organisation a été reconnue comme participant de plein droit à la Conférence en décembre 2006.

Pour assurer au mieux cette participation, la délégation APF a assisté à une séance d'information de haut niveau organisée au siège de la Représentation permanente de l'OIF auprès de l'ONU.

La Conférence parlementaire sur l'OMC a rassemblé pas moins de 100 parlements et organisations interparlementaires. Elle s'est tenue dans le contexte de l'échec de la réunion mini-ministérielle de juillet 2008, alors que les membres clés de l'OMC s'étaient entendus sur plusieurs grands dossiers touchant l'agriculture, les produits industriels et les services. Les thèmes retenus pour la Conférence ont été : 1) *Voir plus loin que Doha*; 2) *Désamorcer les menaces de conflits en rapport avec les denrées alimentaires et l'énergie grâce au commerce*; 3) *Le commerce international peut-il contribuer à atténuer les changements climatiques?*; 4) *Le commerce à l'ère de la révolution numérique*. Monsieur Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC, ainsi que les présidents des Comités de l'agriculture et des du commerce des services ont été auditionnés par les participants.

La délégation de l'APF est intervenue à trois reprises lors des débats faisant valoir la nécessité d'impliquer directement des chefs d'État et de gouvernement dans les négociations afin de débloquer la situation et suggérer l'idée d'une exception agricole sur l'exemple de l'exception culturelle, pour retirer ce dossier difficile des négociations du cycle de Doha.

La Conférence parlementaire sur l'OMC a adopté des amendements à ses *Règles de procédure*, sur proposition du Comité de pilotage de la Conférence. Pour l'essentiel, ces amendements visent à assurer une certaine continuité des pays et organisations

interparlementaires membres du Comité de pilotage et en cadrant le processus décisionnel pour la constitution du Comité. Le chef de la délégation de l'APF est intervenu en plénière sur ce sujet en cherchant à savoir sur quels critères les décideurs s'appuieraient pour constituer le prochain Comité. L'APF a obtenu le soutien de quelques délégations à son objectif maintes fois affirmé de devenir membre du Comité de pilotage et ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Comité.

Au terme de la Conférence, les participants ont adopté un *Document final* affirmant la déception et la préoccupation des parlementaires vis-à-vis de l'échec de la réunion ministérielle. Les parlementaires se réjouissent cependant des progrès enregistrés dans plusieurs domaines et qui rapprochent d'un accord final. Le *Document* réaffirme l'attachement des parlementaires au système commercial multilatéral incarné par l'OMC en faveur d'un commerce juste, équitable et transparent dans l'intérêt de tous, en particulier des pays en développement. Dans un contexte de flambée des prix des matières premières et des produits agricoles, l'aboutissement du cycle de Doha serait un facteur de stabilisation dans un monde préoccupé par des crises financières et économiques, et un élément important de stimulation de la croissance économique, du développement et de l'emploi. Les nouveaux défis de la sécurité alimentaire, de l'énergie et des changements climatiques viennent accroître l'urgence d'un accord. Évoquant les conséquences d'un échec des négociations, le *Document* rappelle la nécessité de répondre aux attentes en matière de développement pour les pays les moins avancés et les pays en développement. Les parlementaires invitent les membres de l'OMC à préserver les acquis lors de la récente réunion de Genève en relançant les négociations sur cette base. Les parlementaires invitent aussi les membres de l'OMC à s'engager en faveur d'une réforme institutionnelle pour améliorer son fonctionnement, sa transparence et sa légitimité démocratique. Ils souhaitent également que l'OMC lève les obstacles à l'accession de plusieurs pays à l'organisation, plus particulièrement les pays en développement. Enfin les parlementaires souhaitent être associés plus étroitement aux négociations commerciales à venir et s'engagent à exercer vigoureusement et étroitement leurs fonctions de contrôle de l'action gouvernementale dans ce domaine.

La Conférence a adopté un *Projet de code de conduite des relations entre les gouvernements et les parlements en ce qui concerne les questions commerciales internationales*. Les principes fondamentaux sont les suivants : 1) le parlement reçoit des informations pertinentes sur les initiatives du gouvernement en matière de commerce suffisamment à temps pour qu'il puisse les étudier avant que les décisions soient prises; 2) le parlement a réellement la possibilité d'utiliser les informations reçues pour influencer la politique commerciale de son pays; 3) le parlement aura la possibilité de contrôler le suivi des décisions de son gouvernement.

## ANNEXE 6

---

# SESSION ANNUELLE 2008 DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Genève, 11-12 septembre 2008

---

*Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen*

### DOCUMENT FINAL

*adopté par consensus le 12 septembre 2008*

1. Nous, parlementaires réunis à Genève pour la session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC, sommes déçus et préoccupés en raison de l'échec des réunions ministérielles de l'OMC tenues à Genève à la fin juillet 2008. L'adoption de modalités pour l'agriculture et pour l'accès aux marchés non agricoles (AMNA) aurait pu constituer une avancée - malgré des imperfections - vers l'aboutissement du Cycle de Doha.
2. Nous comprenons les difficultés que présente un Engagement unique et nous nous réjouissons des progrès non négligeables réalisés vers cet objectif, progrès qui rapprochent les membres de l'OMC d'un accord final. Des solutions ont été trouvées pour nombre de problèmes restés en suspens depuis des années, même si les négociations intensives ont achoppé sur le point de savoir dans quelle mesure les pays en développement pourraient, dans le cadre d'un "mécanisme de sauvegarde spéciale" (MSS), relever leurs droits de douane pour protéger leurs agriculteurs en cas de flambée des importations, et si d'autres questions restent en suspens. Nous constatons qu'il y a des divergences de vues et que le juste équilibre entre des intérêts divergents n'a, de toute évidence, pas été trouvé; nous appelons l'attention sur la nécessité de continuer à donner la priorité aux intérêts vitaux des pays en développement conformément à l'engagement commun de tous les membres de l'OMC en faveur d'un "cycle du développement".
3. Nous réaffirmons notre attachement au système commercial multilatéral incarné par l'OMC, qui contribue au renforcement de la sécurité, la transparence et la stabilité dans le commerce international et à l'amélioration de la gouvernance de la mondialisation par des règles et disciplines multilatérales et par le règlement judiciaire des différends. Le monde a plus que jamais besoin d'un système commercial multilatéral juste, équitable et transparent, qui est l'instrument le plus efficace pour développer et réguler le commerce international dans l'intérêt de tous, en particulier les pays en développement.
4. Dans le contexte actuel, caractérisé par la flambée des prix des matières premières et des produits agricoles, l'aboutissement positif du Cycle de Doha serait le facteur de stabilisation fort dont a besoin un monde de plus en plus préoccupé par les crises financières et économiques, et un élément important de stimulation de la croissance économique, du développement et de l'emploi dans le monde. Cela est encore plus urgent si l'on veut faire face aux nouveaux défis mondiaux relatifs à la sécurité alimentaire, à l'énergie et aux changements climatiques. En outre, l'aboutissement du Cycle contribuerait puissamment à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et à l'intégration des pays en développement dans le système commercial mondial.

5. Les conséquences de l'échec des négociations de l'OMC seraient les suivantes : renoncement aux éventuelles avancées sociales qu'engendreraient de nouvelles réformes de l'OMC; menace grave d'atteinte à la crédibilité du système commercial international et de l'OMC; risque que le protectionnisme s'accroisse et que les membres de l'OMC remplacent le multilatéralisme par des accords bilatéraux et régionaux. Les membres les plus pauvres et les plus faibles, entre autres bénéficiaires d'un système multilatéral fort fondé sur des règles, seraient alors les plus désavantagés.

6. Nous insistons sur le fait que le Cycle de Doha doit répondre aux attentes en matière de développement, à savoir l'accès sans droits de douane ni quotas des pays les moins avancés (PMA) aux marchés de tous les pays développés – en réduisant sensiblement les subventions agricoles – l'aide au commerce, la facilitation du commerce et le traitement spécial et différencié, ainsi que de meilleures règles qui ouvrent le champ d'intervention nécessaire pour poursuivre des objectifs de développement durable. Les pays en développement ne seraient pas en mesure d'obtenir ces résultats dans les mêmes proportions au sein d'accords régionaux et bilatéraux morcelés. Nous pensons qu'il faut veiller tout particulièrement à ce que les pays développés assument leur responsabilité d'aider les pays en développement et les PMA qui ont besoin d'un appui au moyen d'une assistance technique et du renforcement des capacités en matière de commerce.

7. Nous invitons les membres de l'OMC à préserver les acquis obtenus dans tous les domaines des négociations, qui ne doivent pas être bradés, et à relancer les négociations dès que possible sur la base de ce qui a été obtenu à ce jour, en faisant preuve de souplesse et en se mobilisant activement pour trouver une solution profitable à tous.

8. L'OMC devra s'engager dans une réforme institutionnelle visant à améliorer son fonctionnement et à renforcer sa transparence et sa légitimité démocratique. Nous réaffirmons que le processus de négociation doit être fondé sur une approche consultative, transparente et inclusive, et que le consensus doit être préservé en tant que pierre angulaire du processus décisionnel à l'OMC. En outre, nous appelons à une plus grande cohérence entre les objectifs et les règles de l'OMC et les engagements pris dans le cadre d'autres conventions et accords internationaux.

9. Nous soulignons qu'il importe de faire de l'OMC une organisation authentiquement universelle et nous appelons à la suppression des obstacles politiques qui l'empêchent d'être inclusive et universelle dans sa composition. Aussi invitons-nous tous les membres de l'OMC à faciliter et à accélérer le processus d'accession des pays en développement. Ces pays ne doivent pas être contraints de consentir des concessions incompatibles avec leur niveau de développement et qui vont au-delà des règles de l'OMC en vigueur. En particulier, le processus d'accession des PMA doit être mené conformément aux lignes directrices sur les accessions des PMA arrêtées par le Conseil général de l'OMC.

10. Nous réaffirmons notre engagement à apporter une dimension parlementaire solide et efficace à l'OMC : l'époque où la politique en matière de commerce extérieur était l'apanage du pouvoir exécutif est révolue. La négociation des futurs accords multilatéraux, régionaux et bilatéraux devra impliquer pleinement les parlements si l'on veut préserver la transparence et le droit de regard parlementaire conformément aux lois de chaque membre de l'OMC.

11. Nous pensons qu'il est crucial pour les parlements d'exercer de plus en plus vigoureusement et efficacement leurs fonctions de contrôle de l'action gouvernementale, notamment dans le domaine du commerce international. En tant que parlementaires, nous sommes résolus à jouer un rôle beaucoup plus important que naguère dans la supervision des

activités de l'OMC et dans la promotion de l'équité dans la libéralisation des échanges. Il nous incombe collectivement, en tant que parlementaires représentant les intérêts du peuple, de contrôler l'action des gouvernements dans le domaine du commerce international et de promouvoir l'équité dans la libéralisation du commerce.

12. Nous rappelons aux négociateurs gouvernementaux les engagements qu'ils ont pris au lancement du Cycle de négociation. Il nous faut à présent faire preuve de leadership et de courage. Nous sommes résolus à faire ce qui nous incombe. Nous prions instamment nos négociateurs gouvernementaux de conclure l'accord en négociation depuis juillet avant la fin de l'année afin que le Cycle de développement de Doha puisse aboutir en 2009 avec un résultat qui donne tout son sens au mot développement et assure des bienfaits équilibrés à tous les membres.